



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Cuthbert

Avis public

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, est par la présente, donné par le soussigné, Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024, a adopté par résolution un projet de règlement portant le numéro 347 visant à modifier le numéro 82 relatif au zonage;

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, lundi le 4 mars 2024, à 19 h au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert;

QUE l'objet de ce projet de règlement est de modifier le règlement numéro 82 relatif au zonage afin d'encadrer les aires de stationnement hors-rue.

Toute personne voulant prendre connaissance de ce projet de règlement pourra le faire au bureau de la Municipalité, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert. Les heures d'ouvertures du bureau sont du lundi au vendredi entre 9 h et 12 h, et entre 13 h et 16 h 30.

Donné à Saint-Cuthbert ce huitième jour du mois de février deux mille vingt-quatre.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier